



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 17 février 2020 à 18 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

**Sont présents :**

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénommé	Conseiller Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

**Est absent :**

Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3

**Est aussi présent :**

Monsieur Christian Michel, directeur général.

**Ouverture de la séance :**

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 18 h 00 devant 1 contribuable et présente l'ordre du jour qui suit :

**2020-02-038**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du Conseil de ce 17 février 2020 soit ouverte à 18 h 00 devant 1 contribuable.

**ADOPTÉE**

**ORDRE DU JOUR**

**000 Ouverture de la séance**

0.1 Adoption de l'ordre du jour

**100 Administration générale**

- 1.1 Présentation d'une demande d'aide financière dans PAFIRS-EBI
- 1.2 Bail pour demande d'aide financière sentier #3 au Mont-Morissette
- 1.3 Tarification pour formations RCR

**200 Varia**



### 300 Période de questions

### 400 Fermeture de la séance

2020-02-039

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du 17 février 2020 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

**ADOPTÉE**

2020-02-040

#### PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RECRÉATIVES ET SPORTIVES (PAFIRS-EBI)

CONSIDÉRANT la date limite du 21 février 2020, pour soumettre une demande d'aide financière dans le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS-EBI) mis en place par le Gouvernement du Canada, et pour lequel l'entente bilatérale intégrée (EBI) a été conclue entre les gouvernements du Québec et du Canada ;

CONSIDÉRANT QU' une enveloppe de 294 millions (provinciale et fédérale) vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installation sportives et récréatives ;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes admissible à une aide financière gouvernementale maximale de 66 $\frac{2}{3}$ % (fédérale et provinciale) du coût admissible du projet à financer, et qu'une mise de fonds minimale de 20% doit provenir de l'organisme demandeur admissible ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Blue Sea autorise la présentation du projet de **construction d'un complexe sportif communautaire** au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Blue Sea à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;



QUE la municipalité désigne monsieur Éric Lacaille, Coordonnateur en Loisirs et/ou monsieur Christian Michel, Directeur général, comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE**

---

Note : Bail pour demande dans le programme PAFIRS-EBI pour sentier #3 : la municipalité doit déposer une demande d'utilisation du territoire à la MRC pour exploitation et entretien de sentier récréatif. Des frais de 1045\$ plus taxes s'appliquent en plus des frais d'ouverture de dossier de 113\$ plus taxes. Le Conseil souhaite demander une exemption auprès de la MRC. Remettre à une séance ultérieure pour inclure le sentier projeté #4 dans la demande.

---

#### **2020-02-041**

#### **TARIFICATION POUR FORMATIONS RCR**

CONSIDÉRANT QUE le directeur des services incendie de la municipalité, M. Éric Lacaille, est maintenant habilité à former les pompiers de notre brigade, et d'autres brigades incendies, ainsi que différents organismes de la municipalité ou ailleurs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est procuré les équipements de formation, comme 4 mannequins adultes, 4 mannequins enfants, des défibrillateurs de formation et tous les accessoires jetables requis pour les besoins de formation RCR;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'établir une tarification pour les formations qui seront données aux municipalités et organismes de l'extérieur;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'établir une tarification pour les organismes de la municipalité ou partenaires de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le nombre maximal de participants par formation est établi à 8;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marielle Cousineau-Fortin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil établisse à 1000\$, la tarification pour une formation de 8 personnes pour toute municipalité ou organisme de l'extérieur qui en fait la demande;

QUE si une municipalité ayant un nombre insuffisant de participant demande une formation, qu'un rabais de 50\$ par personne manquante soit appliqué au coût jusqu'à concurrence de 2 personnes manquantes, c'est-à-dire qu'un rabais maximal de 100\$ peut être appliqué au coût établi de 1000\$ si 2 participants ou plus sont manquants pour atteindre le nombre maximal de 8 participants;

QUE la formation aux organismes de la municipalité et ses partenaires, soit offerte gratuitement.

**ADOPTÉE**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

Période de questions : Aucune question

**2020-02-042**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du Conseil de ce 17 février 2020 soit close à 18 h 40.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Laurent Fortin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Christian Michel  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce \_\_\_\_\_ 2020

\_\_\_\_\_  
Christian Michel  
Directeur général et Secrétaire-trésorier